

Paris, le 27 mai 2024

Examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat

Session « 2024 »

RAPPORT DU JURY

L'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat organisé par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique au titre de 2024, s'est déroulé du 25 septembre au 1^{er} décembre 2023. La réunion plénière de délibération du jury s'est tenue le 4 décembre 2023.

1. Les résultats¹

Les candidats inscrits ayant déposé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sont 193 dont 156 se sont présentés à l'oral. Le taux de présence est de 80,9%

Les candidats inscrits sont issus de la plupart des directions et services du ministère ou de services qui lui sont rattachés en gestion. La première origine demeure le secrétariat général (41 candidats) suivi de la direction générale des entreprises (17 dont candidats issus des services déconcentrés), la direction générale du trésor (13).

Le nombre de postes ouverts s'élevait à 33, que le jury a utilisé entièrement. Le taux de réussite (rapport entre le nombre d'admis et le nombre de candidats ayant passé l'épreuve orale) est de 20% contre 24,1 % l'année précédente.

Répartition par sexe : Sur 156 candidats présents à l'oral, 63,46% sont des femmes ; les femmes représentent 66,66% des lauréats.

Nombre de passages : Les candidats en premier passage représentent 46% des présents et 63,6% des lauréats. Ceux en deuxième passage, 5,1% des présents et 24% des lauréats.

Répartition par direction ou entité d'appartenance Le tableau en annexe confirme qu'il n'y a pas de constante dans les taux de réussite des candidats selon leur direction d'affectation, si tant est que l'on puisse faire des observations pertinentes dès lors que les candidats issus d'une structure donnée, ne totalisent que quelques unités. Comme les années précédentes, dans l'esprit de l'épreuve, le jury s'est efforcé à considérer la seule la valeur individuelle des candidats au regard des attentes de l'administration pour la poursuite d'une carrière d'attaché principal.

D'une manière générale, les candidats qui au gré de leur carrière, ont une très grande spécialisation professionnelle, doivent veiller lors de leur préparation à approfondir leurs connaissances des autres métiers du ministère et des politiques publiques qu'il porte. L'accès au grade d'attaché principal se

¹ Les statistiques établies par les services du secrétariat général sont annexées au présent rapport.

traduit par un élargissement des perspectives professionnelles et le candidat doit démontrer qu'il a les capacités de s'extraire de la matière ou des procédures qu'il maîtrise déjà parfaitement.

Le jury comprenait dix-sept membres, dont plusieurs agents ont appartenu ou appartiennent au corps des attachés. Quatre sous-jurys, composés de quatre membres chacun, ont été constitués.

Les membres du jury ont eu accès à une formation organisée par l'IGPDE pour les jurys de concours et d'examen et à une formation de l'IGPDE consacrée à la lutte contre les discriminations.

Les membres du jury se sont réunis avant le début des auditions pour préciser le type de questions à poser, ainsi que les critères et une échelle d'évaluation communs aux quatre sous-jurys. La grille de notation utilisée par les quatre sous-jurys, a été analysée et commentée a priori lors de réunions de coordination de façon à parvenir à une compréhension commune et à assurer la plus grande uniformité des appréciations. Des points réguliers de concertation ont été faits au cours de la période couverte par les oraux pour maintenir la cohérence des appréciations. Le président a assisté de manière passive à des sessions de chaque sous-jury et a pu s'assurer que les modalités d'interrogation et les questions posées étaient de nature équivalente.

Chaque sous-jury a établi un classement provisoire des candidats à la fin de chacune des journées d'audition. Pendant le déroulement de l'épreuve, le président du jury s'est informé du déroulement des auditions. Le jury a tenu deux réunions d'étape. Le jury a délibéré en formation plénière pour l'attribution des notes définitives et l'arrêt de la liste des candidats reçus.

Les candidats ont été évalués exclusivement sur leur prestation orale. Les notes s'échelonnent de 9 à 18 sur 20. La moyenne se situe à 13,46 sur 20. La note à partir de laquelle les candidats ont été admis a été fixée à 16/20. Cette note traduit une élévation du niveau des bons candidats.

Les candidats ayant obtenu 16 ou plus, ont montré les compétences et les aptitudes attendues d'un attaché principal : ils ont fait un exposé dynamique et convaincant mettant en valeur leur expérience professionnelle, ils ont fait preuve de réflexion, d'une ouverture d'esprit, d'une aptitude à l'encadrement, de connaissances solides dans leurs domaines de compétence comme de l'environnement administratif et de leur compréhension des enjeux des politiques publiques.

Les candidats dont les notes s'échelonnent de 13 à 15,5 ont révélé lors de l'épreuve une ou plusieurs insuffisances par rapport aux éléments attendus mais ont les capacités en poursuivant leur travail de préparation, pour réussir l'épreuve.

Les candidats ayant eu entre 11 et 13, montrent souvent des qualités touchant à leur activité professionnelle immédiate mais ont du mal à en apprécier la portée. Les exposés sont parfois confus ou manquent de prise de hauteur ; leurs connaissances du ministère et de ses politiques sont insuffisantes. Ils doivent s'interroger sur leur prestation et travailler avec l'aide des formations à leur disposition, les principaux attendus de l'examen.

Les candidats ayant obtenu une note inférieure à 11, ne sont pas parvenus à exposer de manière claire et construite leur parcours et ont révélé des lacunes très importantes sur des connaissances professionnelles essentielles. Ceux qui sont motivés devront faire un effort de formation important pour se présenter avec des chances de succès.

Avant l'épreuve : une préparation approfondie indispensable pour réussir. Compte tenu de sa sélectivité, cet examen appelle une préparation adaptée de la part des candidats.

La préparation doit porter sur la constitution du dossier de RAEP, l'exposé, et la partie de questions-réponses.

Le besoin de préparation n'est pas le même pour tous les candidats. Il dépend en partie de leur formation initiale mais surtout de leurs expériences et de leur ouverture. Il existe un risque que certains candidats perdent de vue les dimensions qui dépassent le champ d'action de leur direction. Tous les candidats doivent retrouver une certaine proximité avec les missions et les métiers du ministère dans son ensemble. Ils doivent, au-delà, rafraîchir leurs connaissances administratives générales, indispensables au bon déroulement d'une carrière d'attaché principal.

La formation organisée par l'IGPDE pour la préparation de cet examen professionnel est complète et bien adaptée aux besoins de tous les candidats et permet également de s'entraîner à l'épreuve orale. La préparation doit être complétée par un travail personnel portant notamment sur l'actualité de l'action publique. Désormais, toutes les informations sont disponibles en ligne sur les sites officiels du gouvernement, des ministères, des instances de contrôle nationales ou encore des institutions internationales et européennes.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) Ce dossier n'est pas évalué en soi. Il revêt néanmoins une importance particulière dans la mesure où il s'agit du premier contact du jury avec le candidat et où, comme l'exposé, il sert de base à une partie des questions posées lors de l'entretien. Les membres du jury lisent ce dossier avant l'audition du candidat et en déduisent des questions qui peuvent porter sur une explication de choix de parcours professionnel ou d'activités, sur des connaissances qui doivent être acquises au vu des fonctions exercées, sur les grandes évolutions intervenues dans tel ou tel domaine dans lequel le candidat a travaillé, etc. Un grand soin doit donc être apporté à sa rédaction, sur le fond bien sûr, mais également sur la forme.

S'agissant de la présentation du parcours professionnel, le candidat veillera à en faire ressortir les faits saillants et à mettre en valeur les principales compétences acquises. Il vaut mieux privilégier la clarté et la concision en évitant de trop entrer dans le détail de toutes les fonctions occupées – notamment dans le cas des plus anciennes – surtout si le candidat ne maîtrise plus le domaine dans lequel il les exerçait et s'il n'en a pas suivi les grandes évolutions.

La présentation doit également mettre en évidence la capacité d'analyse et de recul du candidat sur son activité professionnelle, sur son rôle dans la réalisation du projet et sur les compétences mobilisées ou acquises à cette occasion. Le candidat doit en effet montrer quelle a été son implication personnelle dans l'action ou le projet, indiquer les outils ou méthodes qu'il a utilisés et les enseignements positifs ou négatifs qu'il en a tirés. A défaut de l'écrire dans le dossier, il doit s'attendre à des questions sur ces thématiques.

L'épreuve L'examen est un entretien de trente minutes avec un jury. Cet entretien débute par un exposé du candidat, de dix minutes au plus, sur les différentes étapes de son parcours professionnel. Il se poursuit par un échange avec le jury. Il « *vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle [...], à apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration* »².

Cet examen ne consiste pas en la validation d'un parcours professionnel. Il s'agit de sélectionner les agents aptes à accéder au grade d'attaché principal en se fondant sur l'évaluation de la prestation du candidat lors d'une épreuve orale. Il ne suffit donc pas d'être un bon agent dans l'exercice de ses

² Arrêté du 30 septembre 2013

fonctions. Il faut emporter la conviction du jury que l'on peut exercer des fonctions de niveau supérieur.

L'exposé de dix minutes maximum, présente son parcours professionnel. La principale difficulté est de ne pas paraphraser le contenu du RAEP ou pire, de dérouler oralement son curriculum vitae. Le candidat doit parvenir à mettre en valeur son parcours, les enseignements qu'il en retire, comme l'occasion de mettre en valeur son parcours professionnel et les compétences qu'il a acquises. Cet exercice suppose du candidat une capacité de recul sur lui-même.

Le candidat doit présenter ses idées structurées par un plan qu'il annoncera clairement : il est déconseillé d'adopter un plan purement chronologique ou bien directement inspiré par ceux proposés lors de la formation IGPDE, au risque de laisser une impression d'un exposé trop stéréotypé. L'idéal est de déceler soi-même les lignes de force qui se dégagent de la combinaison formation – carrière – expertises, et de montrer en quoi cette équation personnelle prépare le candidat à son accès aux postes offerts par le grade d'attaché principal.

La durée de dix minutes est prescrite par les textes et le candidat doit s'y tenir. Un exposé inférieur de deux ou trois minutes sera remarqué par le jury et a également pour conséquence d'accroître le temps de l'échange des questions et des réponses. Si le candidat dépasse manifestement la durée de dix minutes, le jury est dans l'obligation de l'inviter à conclure.

La conversation avec le jury Pour chaque sous-jury de quatre personnes, les questions sont posées à tour de rôle par trois membres de jury (6 à 7 minutes par séquence), une quatrième gardant le silence, autour de trois dominantes :

- dans le droit fil de l'exposé du candidat et s'appuyant notamment sur les informations données dans le RAEP, des questions sur le parcours professionnel du candidat, son environnement de travail, sa motivation et sa vision de son avenir professionnel ;

- les attributions et l'organisation du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (structures, missions, réformes récentes, effectifs, budgets) ainsi que sur les politiques publiques dont il est chargé (politique économique, finances publiques, etc.) ;

- la troisième séquence s'ouvre sur une question de mise en situation, le plus souvent à dimension managériale. La carrière d'un attaché principal débouche nécessairement sur l'exercice de fonctions d'encadrement et le jury doit être en mesure, dans le temps limité ménagé par l'épreuve, d'apprécier même sommairement, les aptitudes du candidat en la matière. Cette mise en situation doit permettre au candidat d'analyser une situation donnée, de cerner rapidement les règles et contraintes qui s'imposent à lui (principes du statut, autorité hiérarchique, transparence, information, respect du contradictoire, dispositifs de lutte contre les discriminations, etc.), puis d'apporter une réponse crédible et praticable en termes de processus ou de solution pour répondre à la situation proposée.

Cette séquence se poursuit par des questions portant sur l'environnement administratif général, sur les grands enjeux de politique publique, pouvant intégrer des points européens ou internationaux ayant une dimension professionnelle.

Le jury n'a pas de questions de culture générale ni de questions techniques ou pointues sauf, le cas échéant, dans les domaines de compétence ou d'exercice des fonctions passées et présentes, du candidat. Le candidat, spontanément ou en réponse à une question, doit être capable de porter un jugement personnel et argumenté sur l'organisation, l'efficacité ou encore la pertinence de telle ou telle action publique, sur l'organisation du service, etc. Il doit pouvoir présenter les difficultés qu'il a observées, et porter par exemple une appréciation sur les résultats des dispositifs publics auxquels il a participé. Le jury ne juge pas les opinions exprimées mais la qualité du raisonnement qui y conduit.

Sur l'ensemble de l'échange, le jury a pris soin de tenir compte du parcours de chacun et de la spécificité des fonctions exercées. Il s'est aussi efforcé de mettre les candidats à l'aise et les a interrogés avec bienveillance.

Comme les années précédentes, la possibilité a été offerte aux candidats non admis d'avoir un entretien téléphonique avec le président du sous-jury qui les a auditionnés afin d'obtenir un retour sur leur prestation, dans un souci d'amélioration.

*

Le jury remercie vivement l'équipe du secrétariat général chargée de l'organisation de l'examen. Il salue son professionnalisme, sa disponibilité, sa réactivité et l'appui constant qu'elle lui a apporté tout au long de cette session.

Le président du jury

Vincent Guitton

Examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'Etat

- Année 2024 -

*Candidats inscrits, présents et admis par entité d'appartenance
(selon l'inscription des candidats)*

Entité d'appartenance	Inscrits	RAEP non transmis	Absents	Présents	Admis
	193	13	24	156	33
DAJ	9	1		8	1
DGFIP	13	3	1	9	1
DGDDI	5	1		4	1
CGE	1		1	0	
DG Trésor	17	1	3	13	4
ASN	2	1		1	
DGE	19	1	1	17	5
CISIRH	2		1	1	
DB	13	1	3	9	4
DGAFP	9		1	8	1
Secrétariat général	47	3	3	41	9
Intérieur	2			2	1
Europe et Affaires Etrangères	2		1	1	
Transformation Fonction Publique	5			5	1
Armées	1			1	
Services 1er ministre	2			2	
Fonction Publique d'Etat SCL	11		1	10	1
Fonction publique territoriale	1			1	
DGCCRF	9		3	6	1
DAE	5		1	4	2
TRACFIN	1		1	0	
AFA	1			1	1
AIFE	1			1	
SCBCM	2			2	
CGEFI	2	1		1	
Cabinets	1			1	
IGPDE	2			2	
Institut Mines télécom (IMT)	4		1	3	
Transition Ecologique DREETS	1		1	0	
IRA DE METZ	3		1	2	
	193	13	24	156	33

Examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'Etat				
<i>- Année 2024 -</i>				
<i>Population et taux de féminisation</i>				
Population	Hommes	Femmes	TOTAL	<i>% femmes</i>
Inscrits	68	125	193	<i>64,767%</i>
Présents	57	99	156	<i>63,462%</i>
Admis	11	22	33	<i>66,667%</i>
Nombre de postes à pourvoir : 33				

Examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'Etat	
<i>- Année 2024 -</i>	
<i>Taux de sélectivité</i>	
Présents / inscrits	80,829%
Admis / présents	21,154%

**Examen professionnel d'attaché principal d'administration
de l'Etat 2023**

Age des candidats admis

Age	Hommes	Femmes	TOTAL
32	1	2	3
33	2	2	4
34		2	2
35	2	2	4
36		1	1
37		3	3
38	2		2
39		1	1
41		1	1
44		1	1
45		1	1
46		1	1
47	3		3
49		1	1
51	1		1
52		2	2
57		1	1
58		1	1
TOTAL	11	22	33

Examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'Etat

Age, sexe et nombre de passages des candidats admis

Age	Nombre de passages															Total hommes	Total femmes	TOTAL GENERAL
	1			2			3			4			12					
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F			
32		1	1	1	1	2			0			0			0	1	2	3
33	2	2	4			0			0			0			0	2	2	4
34		1	1		1	1			0			0			0		2	2
35	1	1	2	1		1			0		1	1			0	2	2	4
36		1	1			0			0			0			0		1	1
37		1	1		1	1		1	1			0			0		3	3
38	2		2			0			0			0			0	2		2
39			0		1	1			0			0			0		1	1
41			0		1	1			0			0			0		1	1
44			0		1	1			0			0			0		1	1
45			0		1	1			0			0			0		1	1
46			0			0			0		1	1			0		1	1
47	1		1	1		1			0			0	1		1	3		3
49			0		1	1			0			0			0		1	1
51	1		1			0			0			0			0	1		1
52		2	2			0			0			0			0		2	2
57		1	1			0			0			0			0		1	1
58		1	1			0			0			0			0		1	1
TOTAL	7	11	18	3	8	11	0	1	1	0	2	2	1	0	1	11	22	33

Examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'Etat

- Année 2024 -

Classement atteint dans le grade d'attaché d'administration de l'Etat

Echelon détenu l'année de l'admission	Nombre de candidats admis
5^e	14
6^e	9
7^e	4
8^e	2
9^e	3
11^e	1
TOTAL	33